

COURRIER DES SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES

Éditorial

Ca bouge dans le Puy de Dôme : **Alcan en grève pour les NAO**, la **SEITA** idem ainsi que « **Rénove Palettes** » à Riom...

Le bâtiment aussi marque des points avec la reconnaissance du temps de trajet du dépôt au chantier, en travail effectif.

Pendant ce temps, des camarades de l'UD, de la FAPT, du Commerce et de la Fédération des Sociétés d'Études visitaient le site de la centrale d'appels "Acticall" et discutaient avec les salarié(e)s, bien accueillis et attendus, tant les conditions de travail et de rémunération laissent à désirer. C'est du déploiement et du parrainage, c'est l'application de nos orientations confédérales et du dernier Congrès de l'UD.

A l'échelle nationale, les organisations syndicales se réunissaient en intersyndicale, jeudi 3 mars. Espérons qu'il en sera sorti quelque chose. Car après le régime général, gouvernement et patronat s'en prennent aux retraites complémentaires. Nous avons besoin de structurer l'action unitaire pour les faire reculer. Non pas que nous ayons attendu pour réagir, le 24 février, l'UD du Puy de Dôme, comme un peu partout en France, appelait les salarié(e)s à se rassembler devant le siège du Medef pour poser les bases du rapport de force. De fait, nous aurions pu être plus nombreux, mais c'est un début ; **un nouveau rendez-vous est posé pour le 9 mars.**

L'emploi reste en berne, les salaires n'augmentent pas ou peu... Et notre pouvoir d'achat va encore subir les sévères augmentations du quotidien, pour se nourrir, se chauffer, se déplacer, etc.

Retraites, emplois, salaires... On ne veut pas en rester là !!!

Autre échéance : **la Fête des syndicats Cgt** du Puy de Dôme est reportée à **juin 2012**. Avec regrets, mais faute de lieu d'accueil disponible, l'édition 2011 est en effet annulée. Mettons ce délai à profit pour réussir une édition 2012 exceptionnelle, dès maintenant, tous les syndicats, tous les syndiqués motivés sont invités à se faire connaître. **Nous avons 18 mois pour imaginer et monter une « Fête des luttes et de la solidarité » à tout casser !**

Enfin, un mot sur l'étrange paradoxe de l'actualité. Pendant que les Peuples de Tunisie, d'Égypte et de Lybie se soulèvent et partent à la conquête de la démocratie, le Président de la République souffle sur les braises de la xénophobie et fait le lit de l'extrême droite. Dans ce contexte, nos propres fragilités apparaissent ; dans nos propres rangs, certains cèdent aux sirènes du fascisme. Nous devons être plus que vigilants : racisme, sexisme, homophobie, toutes ces haines de la différence ne servent qu'à diviser les travailleurs entre eux. Pas de ça chez nous ! L'UD du Puy de Dôme soutient pleinement la Fédération des Services Publics et l'UD de Moselle dans leur décision de suspendre l'affiliation du syndicat des territoriaux de Nilvange à la CGT. Il n'y a de place à la Cgt, ni pour les candidats du front national, ni pour ceux qui les soutiennent, dans le racisme, la xénophobie et le mensonge.

Sommaire

P2 : Infos
P3 : **19 mars**, manif pour l'école
P4 : Tract AGIRC

N° 1372 du vendredi 4 mars 2011

DEPOSE LE 4 MARS 2011

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : François Thierry-Cherrier - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

CALENDRIER :

- **9 MARS : action ARRCO, AGIRC**
- **17 MARS : Manif retraités**
- **19 MARS : Action Ecole**
- **29 MARS : Action FAPT**
- **5 AVRIL : CE de l'U.D.**

Cotisations 2009 :

Rappel : la fin de l'exercice pour 2009 est le 31 mars 2011. Passée cette échéance, tout(e) syndiqué(e) dont la cotisation ne serait pas remontée n'aurait pas été confédérée pour l'année 2009. **Alors, il est urgent que les trésorier(e)s de syndicats et de sections qui ne seraient pas à jour pour 2009 s'acquittent des versements.**

Stop au massacre du FRET SNCF en Auvergne-Nivernais

Les chiffres sont tombés : Entre 2009 et 2011 la Direction a supprimé 69 postes dans les unités de production FRET de la Région Auvergne-Nivernais. Soit plus d'1/4 d'emplois supprimés en 2 ans !

La conséquence de la purge sociale, c'est l'effondrement encore plus important des volumes transportés.

- En 2000, la SNCF transportait 55 milliards de T.K
- En 2011, ce sera 22 milliards de TK (33 si on compte les filiales)

Les chiffres de la régularité sont également abominables : En 2010, FRET a dépassé les 80% de trains à l'heure au départ seulement 1 mois dans l'année !

La concurrence privée ne bénéficie qu'à la marge de cette chute. C'est le mode routier, dont Geodis est un fervent promoteur, qui progresse ! C'est bien le modèle de développement choisi qui est nocif : recentrage de l'activité sur seulement quelques grands industriels, désengagement total du wagon isolé, filialisation pour faire jouer le dumping social...

La CGT appelle les cheminots à une forte mobilisation
Rassemblement jeudi 10 mars à 11h00, devant la Direction FRET SUD-EST, à Lyon Part Dieu

Une victoire contre le vol permanent dans le BTP

En juin 2009, la société de travaux Publics SCTP à Mozac (anciennement MEKADEM) était mise en liquidation judiciaire. Les salariés dont plusieurs syndiqués CGT s'étaient mis en grève pour obtenir leur paye, on s'aperçoit qu'il manque de l'argent. En effet, comme dans la plupart des entreprises du BTP les salariés arrivent à 7 H au dépôt pour prendre les instructions, charger les véhicules, certains conduisent les véhicules d'autres non ; ils arrivent sur le chantier pour commencer à 8H et ne sont payés qu'à partir de cette heure là. **12 salariés décident de saisir le Conseil de prud'hommes de Riom.** L'affaire est renvoyée devant un juge départiteur (juge arbitre). Le jugement reconnaît les salariés dans leurs droits :

« L'article L 3171-4 du code du travail dispose qu'en cas de litige relatif à l'existence ou au nombre d'heures de travail effectuées, l'employeur doit fournir au juge des éléments de nature à justifier les horaires effectivement réalisés par le salarié. Au vu de ces éléments et de ceux fournis par le salarié à l'appui de sa demande, le juge forme sa conviction après avoir ordonné, en cas de besoin, toutes les mesures d'instruction qu'il estime utiles.

Il résulte de ce texte que la preuve des heures de travail effectuées n'incombe spécialement à aucune des parties et qu'il appartient au salarié de fournir préalablement au juge des éléments de nature à étayer sa demande mais qu'il incombe aussi à l'employeur de fournir les éléments de nature à justifier les horaires effectivement réalisés par le salarié. En l'espèce, il n'est pas contesté que le temps passé entre le dépôt et le chantier, pendant lequel le salarié est à la disposition de l'employeur, est un temps de travail effectif. Or, 12 des salariés de la société SCTP qui en comptait moins de 20, viennent soutenir la même chose : ils effectuaient l'horaire suivant : 7h00 – 12h00, puis 13h30 – 17h30. Si le travail sur les chantiers commençait à 7h30, ils étaient présents au dépôt une demi-heure avant, soit à compter de 7h00, et au retour, le travail cessait à 17h00 sur les chantiers, mais ils quittaient réellement l'entreprise à 17h30, sauf le vendredi où ils quittaient 1 heure plus tôt. Cet horaire de 9 heures de travail effectif par jour est corroboré par les disques chrono tachygraphes produits aux débats, même si ceux-ci n'établissent pas un horaire régulier. Maître Raphaël PETAVY ne produit quant à lui aucun élément permettant de justifier de l'horaire « effectivement réalisé par le salarié. »

Ainsi le **jugement réaffirme une nouvelle fois que le temps de trajet est un temps de travail effectif.**

Au total, c'est plus de 150 000 € gagnés en rappel. Les salariés ayant 5 ans d'ancienneté ayant pour leur part une somme supérieure à 15 000 €. Combien de salariés du BTP sont dans cette situation ?

Des milliers dans la région. **Il est temps d'exiger partout que le temps de travail commence et finisse au dépôt.**

NAO : des nouvelles d'Alcan Rhénu

La négociation d'aujourd'hui s'est déroulée dans un contexte différent de celle du 23 février, étant donné que les actions menées à ISSOIRE comme à NEUF BRISACH ont forcé nos dirigeants à accumuler les suspensions de séances et à revenir sur une proposition avec un talon.

Pendant que certains autour de la table cherchaient leurs véritables revendications et ouvraient tout azimut sur les statuts (mutuelle et autres), la CGT faisait le forcing pour favoriser une proposition acceptable pour l'ensemble des salariés avec talon pour les bas salaires. Notre ultime proposition avec l'accord des salariés en grève de NEUF BRISACH et d'ISSOIRE aux autres organisations syndicales et à la direction a été :

AG : 2 % avec talon minimum de 45€ au 1er Janvier 2011.

La direction nous propose en dernier ressort au 1er janvier :

- AG 2% avec talon de 42€ minimum
- AI 0,5%

La dernière proposition de la direction générale AG de 2% avec talon de 42€ Mini représente pour le mini de la société, une augmentation générale de 2,82%.

Les élus CGT ne prendront pas de décision sur cette nouvelle proposition, avant d'avoir consulté les salariés des deux sites qui se sont mobilisés sur les salaires.

Il est indéniable que les avancées de la direction autour de la table des négociations, sont le fruit du rapport de force imposé par les grévistes. Toutefois cette dernière proposition ne saurait faire oublier notre revendication première à savoir 10% d'AG avec talon de 160 euros qui reflète le besoin réel des salariés en termes de pouvoir d'achat.

La revendication commune de 2,5% d'AG avec talon minimum de 50€ proposée par la CGT aux autres OS en réunion préparatoire le 22 Février restera sans réponse mais pour nous était largement atteignable cette année.

**LA BALLE EST MAINTENANT DANS LE CAMP
DES GREVISTES ...**

Paris le 1er Mars 2011

Samedi 19 mars : manif pour l'école

**LA CGT ÉDUC'ACTION 63 APPELLE AVEC LE COLLECTIF 63 "UN PAYS, UNE ÉCOLE, NOTRE AVENIR"
À LA MANIFESTATION SAMEDI 19 MARS À 11H00 PLACE DELILLE À CLERMONT-FERRAND.**

Tous ensemble, élèves, parents, personnels, participent à la lutte contre les suppressions de postes et contre l'école à deux vitesses préparée par les différentes réformes. Avec la fermeture du lycée professionnel Camille Claudel, avec le passage de classe de 24 à 30 au collège Albert Camus, avec la suppression de nombreux postes au lycée Ambroise Brugière, les habitants des quartiers populaires sont les premières victimes des suppressions à venir.

- Pour l'arrêt des suppressions.
- Pour le retrait de la réforme du lycée, de la réforme du bac pro en 3 ans,
- Pour une réelle formation pour les enseignants.
- Pour un école publique laïque qui forme, qualifie, émancipe.

Appel du collectif "Un pays, une école, notre avenir" : défendons l'École Publique !

314 postes d'enseignants et d'administratifs supprimés dans l'académie à la rentrée 2011 : 104 enseignants dans le premier degré, 182 enseignants dans les collèges et lycées et 28 agents administratifs.

Des classes surchargés, d'autres sans professeur, un service public laïque d'éducation abandonné, situation identique dans toutes les académies. Contre ce démantèlement des manifestations se sont déroulées dans de nombreuses villes le 22 janvier (plus de 1000 personnes à Clermont-Ferrand). Le 10 février la grève nationale a rassemblé les personnels

de la maternelle à l'université dans toute la France (plus de 2 000 manifestants à Clermont-Ferrand).

Dans les établissements et les secteurs touchés par les fermetures de postes et la dégradation de condition de travail et d'études, la mobilisation s'organise. Les réunions d'établissement ou de bassin se multiplient avec les personnels et les parents d'élèves. Plusieurs collèges et lycées ont organisé des grèves (collège Albert Camus, lycée Ambroise Brugière et Camille Claudel à Clermont-Ferrand, lycée Léonard de Vinci à Monistrol sur Loire...).

Journée nationale de manifestations dans toutes les académies Samedi 19 mars Départ du cortège à 11h00, Place Delille à Clermont-Fd.

De la maternelle à l'université, tout le service public et laïque d'Education nationale est en danger. Tout est bon pour faire des économies sur le dos des élèves quand dans le même temps le gouvernement distribue 4 millions d'euros supplémentaires à l'enseignement privé.

Supprimer des postes :

- C'est surcharger les classes et remettre en cause la qualité de l'enseignement ;

- C'est remettre en cause l'égalité du droit à l'éducation pour tous ;
- C'est supprimer les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté ;
- C'est être très insuffisant vis-à-vis des besoins pour scolariser correctement les élèves handicapés ;
- C'est rendre toujours plus difficile la réussite scolaire des enfants des milieux populaires ;
- C'est la neuvième année consécutive que l'école publique subit ce régime.

Le budget 2011 prévoit encore 16 000 enseignants et personnels administratifs en moins dans les établissements et les services, c'est un triste record.

Dans ces conditions :

- Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?
- Comment éviter que 150 000 jeunes sortent du système éducatif sans qualification ?
- Comment accueillir 50 000 élèves en plus dans les collèges ?
- Comment accueillir 4 000 élèves en plus dans les écoles quand le ministère prévoit de fermer plus de 3 500 classes ?

Et comme si cela n'était pas suffisant, le gouvernement organise la fin de la formation professionnelle des enseignants et impose des réformes rejetées par toute la communauté éducative.

Soyons nombreux, lycéens, étudiants, parents, personnels de l'Education nationale, citoyens pour continuer le combat et dire que la rentrée scolaire 2011 ne peut pas se dérouler avec un tel budget.

CDDSP, CEMEA, CGT éduc'action, Compagnie Théâtrale Brut de Béton Production, DDEN, FCPE, Les FRANCAS, FSU, ICEM-pédagogie Freinet, Ligue de l'enseignement FAL 63, Ligue des Droits de l'Homme, PEP, SGEN-CFDT, SUD éducation, UNEF, UNSA Education. Avec le soutien des organisations interprofessionnelles CGT, CFDT, UNSA, FSU, SOLIDAIRES

Retraites complémentaires

Faire pencher la balance du bon côté !

Les retraites complémentaires représentent entre 30 et 70 % du total de la pension pour les salariés du privé et concernent 18 millions de salariés et 11 millions de retraités, mais également tous ceux qui, fonctionnaires ou ressortissants des régimes spéciaux, ont effectué une partie de leur carrière dans le privé.

Les négociations entre les organisations syndicales de salariés et les organisations patronales sur les régimes de retraite complémentaire Arrco et Agirc se sont ouvertes le 25 novembre 2010.

L'appel de la CGT à des rassemblements devant les chambres patronales lors de la séance du 24 février a déjà sensiblement écorné la confiance patronale dans sa capacité à imposer de nouveaux reculs en matière de retraite.

Se refusant obstinément à une augmentation pourtant indispensable des ressources, le Medef veut en effet imposer un scénario porteur de nouvelles baisses des pensions servies par les régimes complémentaires. Rappelons que le nombre de retraités est en constante augmentation et que faute d'augmentation des ressources des régimes, les pensions des retraités actuels et futurs seraient appelées à baisser.

La CGT considère qu'il est possible de financer les régimes complémentaires afin de garantir à chacun un niveau de vie équivalent à celui du temps de l'activité. Ainsi, une augmentation des cotisations associée à l'élargissement de l'assiette (prise en compte de l'intéressement, de la participation...) permettrait de dégager plusieurs milliards de ressources supplémentaires. Les services de l'Arrco et de l'Agirc ont établi que l'élargissement de l'assiette apportait à lui seul 2 milliards d'euros dans les caisses des régimes. La CGT rappelle à ce propos que le niveau des dividendes distribués a encore progressé de 13 % en 2010, en pleine période de crise, pour atteindre environ 250 milliards d'euros, soit plus que la totalité des dépenses de retraite en France, tous régimes confondus.

La CGT refuse de nouvelles baisses du taux de remplacement du salaire d'activité par la pension de retraite. Ainsi, à l'Arrco, pour une carrière de quarante ans et un taux contractuel de cotisation de 6 %, le taux de remplacement instantané est passé de 26,9 % en 1993 à 19,80 % en 2010, soit une baisse de 26,34 %. Sur la même période, à l'Agirc, le taux de remplacement a baissé de près de 30 %.

Les autres organisations syndicales expriment des positions très proches, considérant qu'on ne peut engager des discussions sur la base de ce blocage patronal sur les ressources. Elles aussi, contestent un scénario qui verrait les salariés et les retraités de nouveau sacrifiés.

Le Medef est en difficulté devant ce front syndical très large. Il a dû renoncer à présenter de nouvelles remises en cause des droits familiaux et conjugaux lors de la dernière réunion de négociations le 24 février. Pour mémoire, il avait demandé que soient chiffrées l'ouverture au bénéfice de la pension de réversion à 60, voire 62 ans (au lieu de 55 ans à l'Arrco), ainsi qu'une baisse du taux de réversion de 60 à 54 % dans les 2 régimes.

La mobilisation du 24 février a déjà eu un premier effet positif sur les négociations. Il n'est pas trop tard pour agir. D'autant plus que le Medef a décidé de précipiter les choses en soumettant à signature un projet d'accord particulièrement régressif lors de la prochaine séance de négociation le 9 mars. L'issue des négociations dépendra du niveau d'intervention des salariés et des retraités.

La CGT appelle à de nouveaux rassemblements le 9 mars pour faire pencher la balance du bon côté et imposer un accord qui soit réellement favorable pour les retraités actuels comme futurs.